

Club Subaquatique de Sainte Rose 2018

Association agréée Par la FFESSM n° 13010014, Association déclarée depuis le 2 Mai 1984, n° 974000339 ;

Fiche d'inscription au CssR

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Ville		Code postal :	
Adresse électronique		Entourez votre niveau : N1, N2, N3, N4, E1, E2, E3, E4.	
Licence n° :		Allergie à l'aspirine : Oui / Non Autres :	

1) Licence fédérale obligatoire (précisez si licence en cours Numéro)

Jeune de 12 à 16 ans	25 €
Adulte	40€

2a) TARIFS plongée en SCAPHANDRE

Les formules	Cot/Pl	Adh	Licence	TOTAL	
		ANNUELLES			
Cotisation annuelle (plongées illimitées) : Plongeur avec son équipement (bloc, Stab, combi, P.m.t, détenteur...):	270 €	40€	40 €	350€	+Cert. Médical
Cotisation annuelle (plongées illimitées) : Plongeur auquel le club ne fournit que le bloc	290€	40€	40 €	370,€	+Cert. Médical
Cotisation annuelle (plongées illimitées) : Plongeur auquel le club prête l'ensemble du matériel	330€	40€	40 €	410€	+Cert. Médical
Plongée à l'unité pour les adhérents non cotisant	30 € la plongée	40€	40 €		+ Cert. Médical
Plongée à l'unité pour non adhérents avec licence	40€ par plongée		40 €		+ Cert. Médical
Baptême	40 €			40 €	+ Cert. Médical
Plongée Découverte pour les licenciés	25 €		40 €	65 €	+ Cert. Médical

Les cotisations pour les plongées en scaphandre permettent les plongées en apnée sans coût supplémentaire

2b) TARIFS plongée en APNEE

Les formules	Pl	Adh	Licence	TOTAL	
Cotisation annuelle (plongées illimitées) :	110 €	40 €	40 €	190 €	+ Cert. Médical
Plongée à l'unité pour les adhérents non cotisant	10 €/plongée	40 €	40 €		+ Cert. Médical

3) Récapitulatif : Adhésion+Licence + cotisation éventuelle

TOTAL :

Joindre Obligatoirement un Certificat Médical de plongée « de non contre indication à la pratique de la plongée sous marine ». Si vous comptez faire un stage dans l'année, le certificat doit être établi par un médecin du sport ou un médecin fédéral. (voir site www.cssr974.fr section documents). Attention, le Club n'assure plus l'intermédiaire en termes d'assurances avec le cabinet lafont, assurez vous d'avoir une couverture d'assurance suffisante pour la pratique de la plongée. voir <http://cabinet la font.com>

Remettre cette fiche au secrétariat du club + Certif Med+ Règlement à l'ordre du CSSR, précisez nombre de chèques. Les demandes incomplètes seront refusées

Date :
Signature :